



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 466

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 2 février 2026 le règlement suivant.

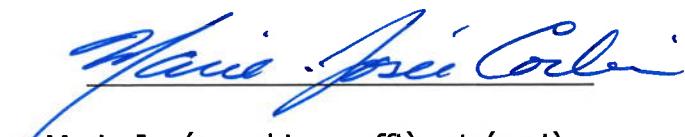
RÈGLEMENT NUMÉRO 466

RÈGLEMENT NUMÉRO 466 ETABLISANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIERE GENERALE 2026 ET DES TAXES SPECIALES, DE SERVICES ET DES COMPENSATIONS

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 3^e jour de février deux mille vingt-six.

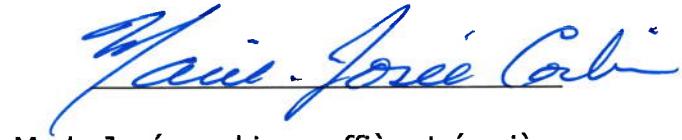


Marie-Josée corbin, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée corbin, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 février 2026, entre 1h00 et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 février 2026.



Marie-Josée corbin, greffière-trésorière